## ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DE NOTRE PATRIMOINE MENACE PAR LE DOUBLEMENT DE L'A 9

Adresse: Chez Mr Fandos Georges.

23 rue, Louis Trible 34130 Saint-Aunès

Objet : déplacement de l'autoroute A9

Mr Salvador Nuñez Directeur Opérations Vinci Autoroutes Mas de Cavaliers II 421 Rue Nungesser CS 743 34137 MONTPELLIER cedex

Saint-Aunès, le 8 novembre 2014

## Monsieur,

Je vous remercie pour votre courrier du 2 septembre 2014 qui reprend un certain nombre de nos propositions d'aménagement pour réduire l'impact environnemental du déplacement de l'A9 quant aux principes généraux, aux espèces végétales à implanter, aux densités de plantation, à la dimension des végétaux et aux techniques de plantation. Sur ces questions nous avons visiblement des points de vue convergents, car vos propres habitudes de travail et la prise en compte de nos points de vue par vous, vont dans le même sens. Sur ces sujets, nous constatons avec plaisir que vous intégrez nos préoccupations à votre projet.

Là où notre point de vue diverge avec le vôtre, c'est sur les techniques de conduite des arbres car, comme nous vous l'avons déjà exposé, notre propre expérience professionnelle et nos recherches nous indiquent, que pour que les haies végétales puissent remplir pleinement leur rôle de protection des riverains dans un délai de temps raisonnable, il faut intensifier les méthodes de pousse des végétaux. Et ce d'autant plus que nous sommes dans un climat méditerranéen peu favorable à la pousse en été et que la présence de polluants (ozone, particules fines ...) sont de nature à freiner la croissance des haies. Une abondante littérature scientifique et l'observation des faits le corroborent. Nous tenons à votre disposition ces éléments dont nous vous avons déjà transmis les conclusions ; mais si vous voulez la démonstration complète de notre propos nous sommes disposés à vous les communiquer.

Pour constituer rapidement un mur végétal anti pollution tel que nous le concevons, il est donc nécessaire de mettre en place des techniques plus intensives que celles que vous avez l'habitude d'utiliser dans les aménagements paysagers, en particulier en matière d'irrigation, avec de l'irrigation localisée.

A ce sujet, si vous craignez le vol du matériel d'irrigation, qui est un des arguments que vous avancez, il est tout à fait envisageable de mettre en œuvre du goutte à goutte enterré, moins cher et plus efficace que des techniques d'arrosage manuel au pied des

arbres que vous pratiquez dans des techniques d'aménagement paysager peu intensifs quant aux objectifs de pousse des végétaux. D'autant plus que la technique que vous pratiquez habituellement sera rendue plus difficile par la présence de murs antibruit parfois de 4,5m de haut, sur la zone à aménager situés entre l'A9 et les haies plantées qu'il faudra irriguer (on voit mal comment vous pourrez faire passer un tuyau par dessus le mur tout au long de l'aménagement envisagé sur plusieurs km de long !). Cette technique d'arrosage à la manche que vous indiquez serait plus onéreuse et difficile à réaliser que des techniques modernes d'irrigation localisée pratiquées couramment en milieu agricole et paysager.

L'autre argument que vous avez avancé, c'est que des végétaux alimentés au goutte à goute sont plus difficiles à sevrer quand on veut arrêter l'irrigation au bout de quelques années, ce qui est tout à fait vrai. Mais qui vous dit qu'il faille en passer par là (une interruption brutale de l'irrigation)? Nous pensons qu'il faut poursuivre l'irrigation au delà des premières années, mais en la réduisant progressivement ensuite de manière à ménager une période de transition et d'adaptation des végétaux à la culture en sec ou du moins en irrigation réduite.

Sachez en tout cas, qu'afin d'avancer dans la discussion de ces questions techniques, comme de la conception d'ensemble de notre projet, nous sommes à votre disposition pour approfondir avec vos spécialistes les points et itinéraires techniques à mettre en œuvre pour réaliser ce projet sur l'emprise foncière des ASF et, avec la collaboration des communes, sur les emprises foncières qu'elle maîtrisent.

Nous restons donc dans l'attente d'une rencontre à ce sujet afin de discuter et d'affiner ce projet, et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour l'ADPMA9,

Georges Fandos Président de l'ADPMA9